



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quatrième session
Rome, 9-10 septembre 1998

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE	PARAGRAPHES	PAGES
I. INTRODUCTION	1-3	1
II. DÉCISIONS DU CONSEIL	4-44	1-12
A. Ouverture de la session	4-5	1
B. Adoption de l'ordre du jour	6	1
C. Questions financières	7-15	1-3
D. Jonction entre le redressement au sortir d'une crise et le développement à long terme: cadre directeur du FIDA	16	3
E. Révision des conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie: conditions générales applicables au financement du développement agricole	17-18	4
F. Mécanisme flexible de financement	19-20	4
G. Rapport intérimaire sur la mise en valeur des ressources humaines	21	4
H. Contributions à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ)	22-26	5-6
I. Projets soumis à l'examen du Conseil d'administration	27-36	6-9
J. Dons d'assistance technique proposés	37-42	9-11
K. Activités prévues au titre des projets	43	11
L. Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et le Fonds international de développement agricole relatif aux modalités et aux opérations administratives du Mécanisme mondial	44-45	11
M. Sessions annuelles du Conseil des gouverneurs: amendement du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs	46	11
N. Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil des gouverneurs	47	12
O. Autres questions	48-51	12

ANNEXES



	PAGES
I. Liste des participants à la soixante-quatrième session du Conseil d'administration	13
II. Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa soixante-quatrième session	18
III. Ordre du jour	22

PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. INTRODUCTION

1. La soixante-quatrième session du Conseil d'administration s'est tenue à Rome les 9 et 10 septembre 1998. La liste des participants figure à l'annexe I.
2. Le Conseil d'administration était saisi des documents énumérés à l'annexe II.
3. Le présent procès-verbal rend compte des décisions prises par le Conseil d'administration sur les questions qu'il a examinées.

II. DÉCISIONS DU CONSEIL

A. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

4. Le Président du FIDA, Fawzi H. Al-Sultan, ouvre la soixante-quatrième session en sa qualité de président de la réunion.
5. Le Conseil d'administration note que, conformément à la composition convenue au moment de l'élection de ses membres, le Mexique et l'Argentine ont échangé leurs sièges le 21 août 1998 pour la période restant à couvrir jusqu'au terme de leur mandat et qu'en conséquence l'Argentine est maintenant membre avec le Mexique pour suppléant.

B. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

6. À l'issue de l'examen de l'ordre du jour provisoire présenté dans le document EB 98/64/R.1/Rev.1 et après avoir approuvé de nouvelles révisions, le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour qui figure dans le document EB 98/64/R.1/Rev.2. Cet ordre du jour est reproduit à l'annexe III.

C. Questions financières (point 3 de l'ordre du jour)

- a) État des contributions à la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA

7. Le Conseil d'administration examine le document EB 98/64/R.2 et additif sur l'état des contributions à la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA. À ce jour, les instruments de contribution déposés et les paiements reçus au titre d'annonces non étayées d'instruments de contribution s'élèvent à 94% du total des annonces. Les administrateurs se félicitent de cet excellent résultat qui reflète de nouveau l'appui que continuent d'apporter les États membres à l'institution et à ses objectifs.

b) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier semestre de 1998

8. Le Conseil d'administration, en examinant les renseignements présentés dans le document EB 98/64/R.3, note la baisse du taux de rendement par rapport à l'année civile 1997. Toutefois, les administrateurs reconnaissent que l'environnement financier pour la période en question était défavorable et se déclarent satisfaits des résultats globaux obtenus. En raison de la conjoncture actuelle du marché, ils exhortent une fois de plus à la prudence en ce qui concerne la diversification des placements du Fonds. À cet égard, ils accueillent avec satisfaction l'intention exprimée par la direction de ralentir le financement de nouveaux mandats de placement en actions, afin de réaliser des plus-values supplémentaires dans le secteur des titres à revenu fixe et d'éviter des moins-values potentielles dans le secteur des actions à court terme.

9. Les administrateurs se félicitent également de l'intention de la direction de présenter des rapports trimestriels sur le portefeuille de placements aux sessions d'avril et de décembre du Conseil d'administration. Il est aussi demandé que les mécanismes de suivi interne du Fonds soient réexaminés et renforcés en cas de besoin. Le Conseil d'administration note qu'un deuxième séminaire sur la diversification des placements sera organisé en liaison avec la session du Conseil d'administration de décembre pour fournir aux administrateurs une analyse détaillée de la situation des placements du Fonds et de la conjoncture du marché.

c) Rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts

10. Lors de l'examen du rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts présenté sous la cote EB 98/64/R.4 et additif, le Conseil d'administration salue de nouveau les efforts intenses qui ont été déployés et les résultats positifs que le Fonds est parvenu à obtenir en ce qui concerne la réduction des arriérés. Les administrateurs exhortent la direction à poursuivre ses efforts et veiller à ce que toutes les voies soient explorées lors de la négociation de nouveaux plans de règlement pour les pays ayant des arriérés. Toutefois, une fois ces plans convenus, les échéances arrêtées doivent être respectées. Ils estiment également que la participation active du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés devrait contribuer à l'obtention de résultats encore plus positifs à l'avenir.

d) Aperçu du Programme de travail et budget du FIDA pour 1999

11. L'aperçu du Programme de travail et budget pour 1999 (document EB 98/64/R.5) suscite un large échange d'observations et de suggestions variées sur la meilleure manière de parachever le document qui sera présenté à la soixante-cinquième session du Conseil d'administration. Les administrateurs sont dans l'ensemble en faveur de maintenir le Programme de travail proposé pour 1999 au même niveau en termes réels que celui de 1998. À la suite des importants commentaires formulés sur les priorités du programme et les affectations régionales, les administrateurs reçoivent l'assurance que ces questions complexes continueront de faire l'objet d'un dialogue permanent.

12. En ce qui concerne le budget, le Conseil d'administration note que des pressions considérables s'exercent en faveur de son augmentation, principalement de sources extérieures, et que la direction entend ne ménager aucun effort pour faire face à ces pressions tout en maintenant un budget à croissance réelle zéro. Certains administrateurs plaident pour une croissance nominale zéro, mais il est souligné que ces six dernières années le budget a déjà été réduit de près de 25%. Dans le même temps, le Programme de travail a augmenté de plus de 25%, ce qui représente un gain d'efficacité d'environ 50%.

13. S'agissant de la mobilisation des ressources, il est rappelé aux administrateurs que la Quatrième reconstitution prendra fin en 1999 et qu'il sera nécessaire de trouver des moyens de

répondre aux besoins en ressources du FIDA à partir de l'an 2000. À cette fin, le Conseil des gouverneurs devra mettre en place un dispositif de consultation de manière à ce que l'on parvienne à un accord sur une procédure d'ici sa session de l'an 2000. Pour faciliter les négociations lors de la consultation, le Secrétariat se propose d'établir un document analysant l'impact des activités de lutte contre la pauvreté menées par le FIDA et la réponse du Fonds aux tâches ardues qui lui étaient assignées par l'Évaluation externe rapide. La direction examinera à nouveau le programme de prêt minimum et crédible du FIDA à moyen terme ainsi qu'un cadre stratégique faisant apparaître les ressources internes disponibles et donc les ressources extérieures nécessaires pour financer ce programme.

e) Programme de travail et budget révisé pour 1998

14. Le Conseil d'administration approuve une révision du budget administratif de 1998 (document EB 98/64/R.36) en autorisant la réaffectation de deux provisions pour imprévus à hauteur de 400 000 USD pour couvrir la part revenant au FIDA dans la validation rétroactive du temps de service effectué par le personnel temporaire employé pour une longue durée sans versement de contributions à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Cette autorisation est accordée sous réserve que ces provisions ne soient intégralement utilisées qu'au cas où le montant total serait nécessaire.

f) Rapport du Comité de vérification des comptes

15. En présentant le rapport du Comité de vérification des comptes figurant sous la cote EB 98/64/R.6, le Président du Comité fait observer que le Comité a examiné plusieurs points concernant le portefeuille de placements. Le Comité a souligné l'importance pour la direction de mettre en oeuvre au plus vite les mesures recommandées par PricewaterhouseCoopers dans son examen des pratiques de gestion des risques. Le Comité exprime aussi l'espoir que la direction: i) soumette tous les trois mois des rapports sur le portefeuille; et ii) se mette en rapport avec le Comité en cas de graves turbulences du marché. La promesse faite la veille par la direction de présenter au Conseil d'administration des rapports trimestriels répond de manière satisfaisante au premier point. S'agissant du second, la direction est invitée dans de telles circonstances à poser par écrit au Conseil d'administration ses vues sur la situation et toute initiative qu'elle se propose de prendre. En réponse, la direction s'engage à examiner les moyens de communiquer au Conseil d'administration des informations au cas où une crise sur les marchés financiers aurait de graves incidences sur la valeur des avoirs. Le Conseil d'administration approuve alors le rapport du Comité de vérification des comptes tel que présenté par son président.

D. Jonction entre le redressement au sortir d'une crise et le développement à long terme: cadre directeur du FIDA (point 4 de l'ordre du jour)

16. Le Conseil d'administration achève l'examen qu'il avait commencé à sa soixante-troisième session et approuve le cadre directeur du FIDA pour assurer la jonction entre le redressement au sortir d'une crise et le développement à long terme (document EB 98/64/R.8 et rectificatif). Une fois encore les administrateurs donnent de précieuses indications sur les meilleurs moyens d'apporter une assistance aux bénéficiaires du Fonds au sortir d'une crise dans l'optique de promouvoir le développement à plus long terme et de forger de solides partenariats avec d'autres intervenants. En exprimant de nouveau l'espoir que les prêts de ce type continueront d'être accordés seulement à titre exceptionnel, les administrateurs accueillent favorablement la procédure d'approbation au cas par cas proposée dans l'exposé.

E. Révision des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie: conditions générales applicables au financement du développement agricole (point 5 de l'ordre du jour)

17. Le Conseil d'administration étudie de nouveau l'adoption des conditions générales applicables au financement du développement agricole (document EB 98/63/R.29 et rectificatifs), dont la nouvelle formulation constitue une révision approfondie des conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie. Toutefois, comme plusieurs administrateurs souhaitent encore revoir certains points, il est décidé de reporter l'approbation des Conditions générales à la soixante-cinquième session du Conseil, étant entendu que les administrateurs régleront directement les questions encore en suspens pour eux avec le bureau du Conseil général, pour éviter d'avoir à reprendre le débat à la session de décembre.

18. Dans le cadre de l'examen des conditions générales, la question de la bonne conduite des affaires est également soulevée. Il est donné aux administrateurs l'assurance que le Secrétariat se tiendra en contact étroit avec d'autres institutions financières internationales et organismes des Nations Unies travaillant sur ce point et qu'un rapport sera soumis au Conseil d'administration à l'avenir.

F. Mécanisme flexible de financement (point 6 de l'ordre du jour)

19. En approuvant l'introduction du Mécanisme flexible de financement (document EB 98/64/R.9), le Conseil d'administration dote le Fonds d'un instrument supplémentaire de crédit pour répondre aux besoins de développement à long terme de certains de ses États membres.

20. Comme le rôle du Conseil d'administration dans la prise de décisions concernant chacun des cycles de la période prolongée d'exécution des projets suscite certaines préoccupations, il est convenu que le Mécanisme ne sera utilisé que pour un nombre limité de projets et que des dispositifs spécifiques de comptes rendus seront mis en place. Dans ce contexte, il est signalé qu'outre la section du rapport annuel sur l'exécution des projets consacrée aux projets élaborés au titre de ce mécanisme, le Conseil d'administration recevra également des rapports d'évaluation sur chacun de ceux-ci avant la fin de chaque cycle exposant les résultats obtenus ainsi que les raisons de passer aux cycles ultérieurs. Le Conseil d'administration convient qu'il ne sera pas appelé à jouer un rôle décisionnel entre les cycles mais se réserve le droit d'évaluer les avantages du Mécanisme flexible de financement dans son ensemble au bout de trois à quatre ans environ d'application. Le paragraphe 13 du document a été modifié en conséquence pour faire état de ces mécanismes de compte rendu.

G. Rapport intérimaire sur la mise en valeur des ressources humaines (point 7 de l'ordre du jour)

21. Les administrateurs prennent note du rapport intérimaire sur la mise en valeur des ressources humaines (document EB 98/64/R.10) et se félicitent de sa présentation. Une fois encore, ils louent le travail que l'organisation a accompli dans ce domaine et prennent bonne note de l'intention de la direction de continuer à s'intéresser de près aux stratégies de gestion des ressources humaines du Fonds. Les administrateurs attendent avec intérêt les résultats et l'évaluation de la stratégie de gestion des ressources humaines dont ils devraient prendre connaissance à la session d'avril 1999.

H. Contributions à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) (point 8 de l'ordre du jour)

22. Le Conseil d'administration approuve les contributions proposées par le FIDA au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés en faveur des quatre pays suivants:

a) **Afrique I**

Côte d'Ivoire: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la république de Côte d'Ivoire

23. Le Conseil d'administration prend connaissance des informations figurant dans le document EB 98/64/R.11 et, au terme de son examen de la réduction proposée de la dette de la Côte d'Ivoire envers le FIDA dans le cadre de l'Initiative PPTE pour ce pays, adopte la résolution ci-après:

“DÉCIDE: qu'une fois que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international auront déclaré au point d'achèvement que la Côte d'Ivoire a rempli les conditions fixées pour l'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE:

le Fonds réduise la valeur de la dette de la Côte d'Ivoire à son égard en annulant les obligations de la Côte d'Ivoire au titre du service de sa dette au FIDA (principal et commissions de service) à mesure qu'elles deviennent exigibles après le point d'achèvement et dans la limite de 164 300 DTS en valeur actuelle nette, soit approximativement 230 100 USD en valeur nominale.”

b) **Afrique II**

Mozambique: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République du Mozambique

24. Le Conseil d'administration prend connaissance des informations figurant dans le document EB 98/64/R.12 et, au terme de son examen de la réduction proposée de la dette du Mozambique envers le FIDA dans le cadre de l'Initiative PPTE pour ce pays, adopte la résolution ci-après:

“DÉCIDE: qu'une fois que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international auront déclaré au point d'achèvement (juin 1999) que la République du Mozambique a rempli les conditions fixées pour l'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE:

le Fonds réduise la valeur de la dette du Mozambique à son égard en annulant les obligations du Mozambique au titre du service de sa dette au FIDA (principal et commissions de service) à mesure qu'elles deviennent exigibles après le point d'achèvement et dans la limite de 12 380 000 DTS (approximativement 16 630 000 USD) en valeur nominale et de 10 460 000 USD en valeur actuelle nette; et

le gouvernement verse au FIDA un montant minimal de 35 000 USD au titre du service de sa dette à chacune des échéances semestrielles.”

c) **Amérique latine et Caraïbes**

- i) *Bolivie: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République de Bolivie*

25. Le Conseil d'administration prend connaissance des informations figurant dans le document EB 98/64/R.13 et, au terme de son examen de la réduction proposée de la dette de la Bolivie envers le FIDA dans le cadre de l'Initiative PPTE pour ce pays, adopte la résolution ci-après:

“DÉCIDE: qu'une fois que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international auront déclaré, au point d'achèvement, que la République de Bolivie a rempli les conditions fixées pour l'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE:

le FIDA réduira la valeur de la dette de la Bolivie à son égard en accordant un don financé par le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE, qui couvrira certaines obligations de la Bolivie au titre du service de sa dette à l'égard du FIDA à mesure qu'elles deviendront exigibles après le point d'achèvement, à concurrence d'une valeur globale de 2,2 millions de DTS en VAN, équivalant approximativement à 3,1 millions de USD. Ce montant représente approximativement 13,5% de la dette cumulative de la Bolivie à l'égard du Fonds, pourcentage déterminé selon le principe du partage proportionnel des charges avec les autres créanciers multilatéraux.”

- ii) *Guyana: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République coopérative du Guyana*

26. Le Conseil d'administration prend connaissance des informations figurant dans le document EB 98/64/R.14 et, au terme de son examen de la réduction proposée de la dette du Guyana envers le FIDA dans le cadre de l'Initiative PPTE pour ce pays, adopte la résolution ci-après:

“DÉCIDE: qu'une fois que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international auront déclaré au point d'achèvement (décembre 1998) que la République coopérative du Guyana a rempli les conditions fixées pour l'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE:

le Fonds réduise la valeur de la dette du Guyana à son égard en accordant un don par le biais du Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE qui permettra au Guyana de s'acquitter de certaines obligations au titre du service de sa dette à l'égard du FIDA à mesure qu'elles deviennent exigibles après le point d'achèvement et dans la limite de 630 000 DTS en VAN (approximativement 910 000 USD en VAN). Ce montant représente environ 25,9% de la dette cumulative à l'égard du Fonds, pourcentage fixé selon le principe du partage proportionnel de la dette avec les autres créanciers multilatéraux.”

I. Projets soumis à l'examen du Conseil d'administration (point 9 de l'ordre du jour)

- a) Ressources disponibles pour engagement

27. Le Conseil prend note des renseignements figurant dans le document EB 98/64/R.15 selon lequel des ressources suffisantes sont disponibles pour engagement pour l'ensemble des projets et dons d'assistance technique soumis à l'examen du Conseil à la présente session au titre du Programme ordinaire du FIDA.

b) **Afrique I**

- i) *Cameroun: Projet national de recherche agricole et d'appui aux programmes de vulgarisation*

28. Le Conseil d'administration, après avoir examiné la proposition de projet et la proposition corrélative de prêt à la République du Cameroun (document EB 98/64/R.16 et son additif, rectificatif et supplément), adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Cameroun un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (7 900 000 DTS) venant à échéance le 15 octobre 2037 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

- ii) *Côte d'Ivoire: Projet de développement rural dans la région du Zanzan*

29. Le Conseil d'administration, après avoir examiné la proposition de projet et la proposition corrélative de prêt à la République de Côte d'Ivoire (document EB 98/64/R.17 et son additif et supplément), adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Côte d'Ivoire un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (8 300 000 DTS) venant à échéance le 15 juin 2038 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

c) **Afrique II**

- i) *Éthiopie: Projet de recherche agricole et de formation*

30. Le Conseil d'administration, après avoir examiné la proposition de projet et la proposition corrélative de prêt à la République fédérale démocratique d'Éthiopie (document EB 98/64/R.18 et son additif et supplément), adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (13 650 000 DTS) venant à échéance le 15 juillet 2038 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

- ii) *Lesotho: Programme de développement durable de l'agriculture de montagne*

31. Le Conseil d'administration, après avoir examiné la proposition de programme et la proposition corrélative de prêt au Royaume du Lesotho (document EB 98/64/R.19 et son additif et supplément), adopte la résolution suivante:



“DÉCIDE: Que le Fonds fera au Royaume du Lesotho un prêt en diverses monnaies d’un montant équivalant à six millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (6 350 000 DTS) venant à échéance le 15 juillet 2038 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d’une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l’an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

iii) *Ouganda: Programme d’appui à l’aménagement des districts*

32. Le Conseil d’administration, après avoir examiné la proposition de programme et la proposition corrélative de prêt à la République de l’Ouganda (document EB 98/64/R.20 et son additif, rectificatif et supplément), adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de l’Ouganda un prêt en diverses monnaies d’un montant équivalant à neuf millions cinq cent mille droits de tirage spéciaux (9 500 000 DTS) venant à échéance le 15 mai 2038 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d’une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l’an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

33. En approuvant cette proposition de programme, le Conseil d’administration accepte qu’il soit supervisé directement par le Fonds.

d) **Asie et Pacifique**

Chine: Projet de développement des zones des Monts Wulin peuplées de minorités ethniques

34. Le Conseil d’administration, après avoir examiné la proposition de projet et la proposition corrélative de prêt à la République populaire de Chine (document EB 98/64/R.22 et son additif et supplément), adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République populaire de Chine un prêt en diverses monnaies d’un montant équivalant à vingt et un millions cent mille droits de tirage spéciaux (21 100 000 DTS) venant à échéance le 1er décembre 2038 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d’une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l’an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

e) **Proche-Orient et Afrique du Nord**

i) *Égypte: Projet de développement rural de la région de Sohag*

35. Le Conseil d’administration, après avoir examiné la proposition de projet et la proposition corrélative de prêt à la République arabe d’Égypte (document EB 98/64/R.23 et son additif, rectificatif et supplément), adopte la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République arabe d’Égypte un prêt en diverses monnaies d’un montant équivalant à dix-huit millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (18 850 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} août 2038 et avant cette date. Ce prêt sera assorti

d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

ii) *Roumanie: Projet de développement des Apuseni*

36. Le Conseil d'administration, après avoir examiné la proposition de projet et la proposition corrélative de prêt à la Roumanie (document EB 98/64/R.24 et son additif et supplément), adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la Roumanie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à douze millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (12 400 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2018 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

J. Dons d'assistance technique proposés (point 10 de l'ordre du jour)

a) Dons d'assistance technique pour la recherche agricole et la formation menées par des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI

37. Le Conseil d'administration examine les informations figurant dans le document EB 98/64/R.25 relatives au financement partiel de la lutte intégrée menée par le Centre international de la pomme de terre (CIP) contre le mildiou de la pomme de terre - affinement et application des stratégies locales par le biais de centres de formation de terrain et à l'élaboration et application d'un programme de lutte biologique contre le tétranyque vert du manioc en Afrique mené par l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), et approuve les dons proposés en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie la lutte intégrée contre le mildiou de la pomme de terre - affinement et application de stratégies locales par le biais de centres de formation de terrain, accordera un don ne dépassant pas un million cinquante mille dollars des États-Unis (1 050 000 USD) au Centre international de la pomme de terre (CIP) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie l'élaboration et l'application d'un programme de lutte biologique contre le tétranyque vert du manioc en Afrique, accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) à l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) selon les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président."

b) Don d'assistance technique pour la recherche agricole et la formation menées par un centre international ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI

38. Le Conseil d'administration examine les informations présentées dans le document EB 98/64/R.26 concernant le financement partiel du Programme de mise au point d'une stratégie régionale pour l'utilisation de la formation aquifère du Sahara nord-occidental mené par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (SSO), et approuve ce don en adoptant la résolution suivante:



“DÉCIDE: Que le Fonds, dans le but de financer en partie le Programme de mise au point d’une stratégie régionale pour l’utilisation de la formation aquifère du Sahara nord-occidental, accordera un don ne dépassant pas un million soixante-cinq mille dollars des États-Unis (1 065 000 USD) à l’Observatoire du Sahara et du Sahel (SSO) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

- c) Don d’assistance technique en faveur de l’Association régionale du crédit agricole pour l’Afrique (AFRACA) pour renforcer le mécanisme d’octroi de capitaux d’investissement aux ruraux pauvres de l’Afrique subsaharienne

39. Le Conseil d’administration examine les informations qui figurent dans le document EB 98/64/R.27 concernant le financement partiel du renforcement du mécanisme d’octroi de capitaux d’investissement aux ruraux pauvres de l’Afrique subsaharienne mené par l’Association régionale du crédit agricole pour l’Afrique (AFRACA), et approuve ce don en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que, dans le but de financer en partie le renforcement du mécanisme d’octroi de capitaux d’investissement aux ruraux pauvres en Afrique subsaharienne pour cinq ans, le Fonds accordera un don d’un montant ne dépassant pas un million deux cent mille dollars des États-Unis (1 200 000 USD) à l’Association régionale du crédit agricole pour l’Afrique (AFRACA) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

- d) Don d’assistance technique en faveur de la Fondation pour l’Assistance communautaire internationale (FINCA International) pour le Programme régional de renforcement de la capacité des systèmes de microcrédit

40. Le Conseil d’administration examine les informations figurant dans le document EB 98/64/R.28 relatives au financement partiel du Programme régional de renforcement de la capacité des systèmes de microcrédit mené par la Fondation pour l’Assistance communautaire internationale (FINCA International) et approuve ce don en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que, dans le but de financer en partie le Programme régional de renforcement de la capacité des systèmes de microcrédit pour trois ans, le Fonds accordera un don d’un montant ne dépassant pas six cent mille dollars des États-Unis (600 000 USD) à la Fondation pour l’Assistance communautaire internationale (FINCA International) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d’administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

- e) Don d’assistance technique en faveur du Réseau international de méthodologie de recherche sur les systèmes d’exploitation agricole (RIMISP) pour le réseau FIDAMERICA - Phase II

41. Le Conseil d’administration examine les informations figurant dans le document EB 98/64/R.29 relatives au financement partiel du réseau FIDAMERICA - phase II mené par le Réseau international de méthodologie de recherche sur les systèmes d’exploitation agricole (RIMISP), et approuve ce don en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que, dans le but de financer en partie le Réseau FIDAMERICA - Phase II, pour trois ans, le Fonds accordera un don d’un montant ne dépassant pas huit cent mille dollars des États-Unis (800 000 USD) au Réseau international de méthodologie de recherche sur les

systèmes d'exploitation agricole (RIMISP) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

- f) Don d'assistance technique à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté pour la création d'un Mécanisme de potentialisation des communautés (MPC)

42. Le Conseil d'administration examine les informations présentées dans le document EB 98/64/R.35 concernant le financement partiel de la création d'un Mécanisme de potentialisation des communautés en tant qu'initiative de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté, et approuve ce don en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds, afin de financer en partie la création d'un Mécanisme de potentialisation des communautés en tant qu'initiative de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté, pendant une période d'un an à partir d'octobre 1998, accorde un don d'un montant ne dépassant pas un million six cent mille dollars des États-Unis (1 600 000 USD) à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté; ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

K. Activités prévues au titre des projets (point 11 de l'ordre du jour)

43. Le Conseil d'administration examine les activités prévues au titre des projets (document EB 98/64/R.30 et additifs) et prend note des renseignements qui y figurent sur les projets de la réserve.

L. Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et le Fonds international de développement agricole relatif aux modalités et aux opérations administratives du Mécanisme mondial (point 12 de l'ordre du jour)

44. Le Conseil d'administration approuve le Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le FIDA relatif aux modalités et aux opérations administratives du Mécanisme mondial (document EB 98/64/R.31), et, ce faisant, accomplit une première étape importante en vue du lancement des opérations du Mécanisme.

45. Le Conseil d'administration note également que le Mémoire d'accord sera soumis à la Conférence des Parties à la Convention lors de sa deuxième session pour examen et que le résultat de cet examen lui sera communiqué en temps voulu.

M. Sessions annuelles du Conseil des gouverneurs: amendement du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs (point 13 de l'ordre du jour)

46. Le Conseil d'administration étudie le calendrier des sessions annuelles du Conseil des gouverneurs (document EB 98/64/R.32) et décide de recommander à celui-ci, en lui soumettant un projet de résolution y relatif, d'amender son règlement intérieur de manière à ce qu'à l'avenir les sessions se tiennent au cours du premier trimestre de l'année. À ce propos, un échange de vues fructueux s'établit concernant la soumission des états financiers vérifiés au Conseil des gouverneurs pour approbation. Diverses possibilités sont envisagées pour rationaliser les modalités en vigueur. Le Conseil d'administration décide toutefois de maintenir le statu quo.

N. Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil des gouverneurs (point 14 de l'ordre du jour)

47. Le Conseil d'administration approuve le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil des gouverneurs (document EB 98/64/R.33) après avoir modifié le titre du point 9 qui se lit comme suit: "Examen de l'adéquation des ressources du FIDA".

0. Autres questions (point 15 de l'ordre du jour)

- a) Élection de représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA (document EB 98/64/R.34)

48. Le Conseil d'administration élit M. l'Ambassadeur Masarweh (Jordanie) membre, M. Dilg (Allemagne) premier suppléant et Mme Toro (Finlande) deuxième suppléant pour représenter le Conseil des gouverneurs auprès du Comité des pensions du personnel du FIDA pour une période de trois ans prenant fin en septembre 2001.

- b) Rapport sur les locaux du siège du FIDA

49. Le Conseil d'administration accueille avec intérêt le rapport oral sur le bâtiment du siège du FIDA qui fait état de ce que, depuis la dernière session du Conseil, les nouveaux locaux sis au 200 Via del Serafico ont été rénovés et que près d'un tiers du personnel y sont installés. Le rapport indique également que des négociations sont amorcées avec les autorités italiennes et les propriétaires concernant la location du bâtiment adjacent à celui du siège.

- c) Approbation de la diffusion des documents

50. Le Conseil d'administration approuve la diffusion des documents adoptés pendant la présente session et prend note de ce qu'ils seront affichés sur le site public Web du FIDA, mis en service le 26 juin 1998. Il constate avec plaisir que la période intérimaire de 18 mois pour l'application de la politique de diffusion des documents a bien commencé en juillet 1998 comme prévu.

- d) Points à inscrire à l'avenir à l'ordre du jour concernant les rapports d'évaluation

51. L'administrateur pour l'Allemagne demande au Conseil d'administration d'envisager d'établir plus fréquemment des rapports d'évaluation. À cet égard, on note que le Comité de l'évaluation, à sa session d'avril, décidera s'il suffit d'un rapport par an et pourra présenter une proposition au Conseil d'administration à sa session de décembre.

Distribution: Restreinte

EB 98/64/INF.6/Rev.1

Original: Anglais

Français



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-quatrième session

Rome, 9-10 septembre 1998

**LISTE DES PARTICIPANTS À LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



ANNEXE I

**State/Member
Etat/Membre
Estado Miembro**

**State/Alternate Member
Etat/Membre suppléant
Estado Miembro suplente**

LIST A

Canada

Jean DEVLIN
Counsellor (Development)
Alternate Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

France

Jean-Pierre LABOUREIX
Ministre conseiller financier
Ambassade de France
Rome

Germany

Karl-Gerhard DILG
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Federal Republic of Germany
to IFAD
Rome

Italy

Giovanni SACCO
Directeur
Direction générale du Trésor
Ministère du Trésor
Rome

Japan

Nobutaka SHINOMIYA
Minister
Embassy of Japan
Rome

Finland

Seija TORO
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Republic of Finland to the
United Nations Agencies
Rome

Belgium

Christian PANNEELS
Conseiller
Chef de la section de coopération
au développement
Représentation permanente
du Royaume de Belgique
auprès du FIDA
Rome

Switzerland

Lothar CAVIEZEL
Conseiller scientifique
Direction du développement
et de la coopération
Département fédéral des affaires
étrangères
Berne

Austria

Klaus OEHLER
Counsellor
Federal Ministry of Finance
Vienna

Denmark

Jorgen MAERSK-PEDERSEN
Counsellor
The Royal Danish Embassy
Rome

**State/Member
Etat/Membre
Estado Miembro**

**State/Alternate Member
Etat/Membre suppléant
Estado Miembro suplente**

Sweden

Dorrit ALOPAEUS-STÅHL
Minister
Permanent Representative of
the Kingdom of Sweden to IFAD
Rome

Norway

Dag BRISEID
Minister Counsellor
The Royal Norwegian Embassy
Rome

United Kingdom

Anthony BEATTIE
Minister
Permanent Representative of the
United Kingdom to the United
Nations Food and Agriculture
Agencies
Rome

Netherlands

Ewald J. N. BROUWERS
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Kingdom of The Netherlands
to IFAD
Rome

United States

William B. BAUCOM
Attaché for Development Affairs
United States Mission to the
United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

Australia

Catherine WALKER
Counsellor for Development
Assistance
Australian Embassy
Rome

LIST B

Kuwait

Hisham Ibrahim AL-WOQAYAN
Deputy Director-General
Kuwait Fund for Arab
Economic Development
Kuwait

United Arab Emirates

Mohammed Musabbeh AL SUWEIDI
Ambassador of the United Arab
Emirates to Italy
Rome



ANNEXE I

**State/Member
Etat/Membre
Estado Miembro**

**State/Alternate Member
Etat/Membre suppléant
Estado Miembro suplente**

Nigeria

Basil M. UKPONG
Minister
Permanent Representative of the
Federal Republic of Nigeria
to the United Nations Agencies
Rome

Saudi Arabia

Ahmed Ben Souleiman AL-AQUIL
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of
the Kingdom of Saudi Arabia
to FAO
Rome

Venezuela

José Raúl ALEGRETT RUIZ
Gobernador Alterno
Fondo de Inversiones
de Venezuela
Caracas

LIST C

Sub-List C1 - Africa

Egypt

Mohamad KHALIFA
Agricultural Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt
to IFAD
Rome

Kenya

Bob Francis JALANG'O
Ambassador of the Republic
of Kenya to IFAD
Rome

Libyan Arab Jamahiriya

Mansour Mabrouk SEGHAYER
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Socialist People's Libyan
Arab Jamahiriya to IFAD
Rome

Indonesia

Suharyo HUSEN
Director
Bureau for International Cooperation
Ministry of Agriculture of
the Republic of Indonesia
Jakarta

Algeria

Ahmed SADOUDI
Directeur général du budget
Ministère des finances
Alger

Côte d'Ivoire

Michel SIA BI SEI
Conseiller
Ambassade de la République
de Côte d'Ivoire
Rome

Chad



**State/Member
Etat/Membre
Estado Miembro**

**State/Alternate Member
Etat/Membre suppléant
Estado Miembro suplente**

LIST C**Sub-List C2 - Europe, Asia and the Pacific****China**

TANG Zhengping
Director-General
International Cooperation
Department
Ministry of Agriculture
Beijing

India

Kalarickal Pranchu FABIAN
Ambassador of the Republic
of India to Italy
Rome

LIST C**Sub-List C3 - Latin America and the Caribbean****Argentina**

Roberto Oscar VILLAMBROSA
Ministro Plenipotenciario
Ministerio de Relaciones Exteriores,
Comercio Internacional y Culto
de la República Argentina
Buenos Aires

Brazil

Roberto BASTOS CARREIRO
Coordinator of Performance
Evaluation
Secretariat of International Affairs
Ministry of Planning and
Budget
Brasília, D.F.

Pakistan

Adnan BASHIR KHAN
Agricultural Counsellor
Embassy of the Islamic Republic
of Pakistan
Rome

Jordan

Samir MASARWEH
Ambassador of the Hashemite
Kingdom of Jordan to Italy
Rome

Mexico

José ROBLES-AGUILAR
Consejero
Representante Permanente Adjunto
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

Panama

Horacio MALTEZ
Ministro Consejero
Representante Permanente
Adjunto de la República
de Panamá ante el FIDA
Roma

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À SA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 98/64/R.1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
EB 98/64/R.1/Rev.1/ Add.1	2	Calendrier de travail de la session
EB 98/64/R.2 + Add.1	3 a)	État des contributions à la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA
EB 98/64/R.3	3 b)	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier semestre de 1998
EB 98/64/R.4 + Add.1	3 c)	Rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts
EB 98/64/R.5	3 d)	Aperçu du Programme de travail et budget du FIDA pour 1999
EB 98/64/R.6	3 f)	Rapport du Comité de vérification des comptes
EB 98/64/R.8 + Corr.1	4	Jonction entre le redressement au sortir d'une crise et le développement à long terme: cadre directeur du FIDA
EB 98/64/R.9	6	Mécanisme flexible de financement
EB 98/64/R.10	7	Rapport intérimaire sur la mise en valeur des ressources humaines
EB 98/64/R.11	8 a)	Côte d'Ivoire: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République de Côte d'Ivoire
EB 98/64/R.12	8 b)	Mozambique: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République du Mozambique
EB 98/64/R.13	8 c) i)	Bolivie: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République de Bolivie

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 98/64/R.14	8 c) ii)	Guyana: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République coopérative du Guyana
EB 98/64/R.15	9 a)	Ressources disponibles pour engagement
EB 98/64/R.16 + Add.1 + Add.1/Corr.1 + Sup.1	9 b) i)	Cameroun: Projet national de recherche agricole et d'appui aux programmes de vulgarisation
EB 98/64/R.17 + Add.1 + Sup.1	9 b) ii)	Côte d'Ivoire: Projet de développement rural dans la région du Zanzan
EB 98/64/R.18 + Add.1 + Sup.1	9 c) i)	Éthiopie: Projet de recherche agricole et de formation
EB 98/64/R.19 + Add.1 + Sup.1	9 c) ii)	Lesotho: Programme de développement durable de l'agriculture de montagne
EB 98/64/R.20 + Add.1 + Add.1/Corr.1 + Sup.1	9 c) iii)	Ouganda: Programme d'appui à l'aménagement des districts
EB 98/64/R.22 + Add.1 + Sup.1	9 d)	Chine: Projet de développement des zones des Monts Wulin peuplées de minorités ethniques
EB 98/64/R.23 + Add.1 + Corr.1 + Sup.1	9 e) i)	Égypte: Projet de développement rural de la région de Sohag
EB 98/64/R.24 + Add.1 + Sup.1	9 e) ii)	Roumanie: Projet de développement des Apuseni
EB 98/64/R.25	10 a)	Dons d'assistance technique pour la recherche agricole et la formation menées par des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI
EB 98/64/R.26	10 b)	Don d'assistance technique pour la recherche agricole et la formation menées par un centre international ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI
EB 98/64/R.27	10 c)	Don d'assistance technique pour renforcer le mécanisme d'octroi par l'Association régionale du crédit agricole pour l'Afrique (AFRACA) de capitaux d'investissement aux ruraux pauvres de l'Afrique subsaharienne



ANNEXE II

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 98/64/R.28	10 d)	Don d'assistance technique à la Fondation pour l'Assistance communautaire internationale (FINCA International) pour mettre en oeuvre un Programme régional de renforcement de la capacité des systèmes de microcrédit
EB 98/64/R.29	10 e)	Don d'assistance technique au Réseau international de méthodologie de recherche sur les systèmes d'exploitation agricole (RIMISP) pour le réseau FIDAMERICA - Phase II
EB 98/64/R.30 + Add.1 + Add.2	11	Activités prévues au titre des projets 1998/99
EB 98/64/R.31	12	Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et le Fonds international de développement agricole relatif aux modalités et aux opérations administratives du Mécanisme mondial
EB 98/64/R.32	13	Sessions annuelles du Conseil des gouverneurs: amendement du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs
EB 98/64/R.33	14	Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil des gouverneurs
EB 98/64/R.34	15 a)	Élection de représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA
EB 98/64/R.35	10 f)	Don d'assistance technique à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté pour la création d'un mécanisme de potentialisation des communautés (MPC)
EB 98/64/R.36	3 e)	Programme de travail et budget révisé pour 1998
EB 98/63/R.29/Corr.1 + Corr.2	5	Révision des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie: Conditions générales applicables au financement du développement agricole



Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 98/64/INF.1		Arrangements pour la soixante-quatrième session du Conseil d'administration
EB 98/64/INF.2		Résultats du vote par correspondance concernant l'allocation d'un montant complémentaire de 1 million de USD au titre du budget du FIDA pour 1998
EB 98/64/INF.3		Résultats du vote par correspondance des membres du Conseil d'administration concernant le règlement des arriérés de la République fédérale islamique des Comores
EB 98/64/INF.4		Modalités et conditions des prêts du FIDA Taux d'intérêt à appliquer en 1999 aux prêts accordés aux conditions ordinaires et intermédiaires
EB 98/64/INF.5		Note d'information concernant l'état de la mise en application du plan de règlement des arriérés de la République fédérale islamique des Comores au 2 septembre 1998
EB 98/64/INF.6		Liste provisoire des participants à la soixante-quatrième session du Conseil d'administration

Distribution: Restreinte
Original: Anglais

EB 98/64/R.1/Rev.2
Point 2
de l'ordre du jour

Octobre 1998
Français



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quatrième session

Rome, 9-10 septembre 1998

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions financières:
 - a) État des contributions à la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA
 - b) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le premier semestre de 1998
 - c) Rapport de situation sur le remboursement du principal et le règlement des intérêts
 - d) Aperçu du Programme de travail et budget du FIDA pour 1999
 - e) Programme de travail et budget révisé pour 1998
 - f) Rapport du Comité de vérification des comptes
4. Jonction entre le redressement au sortir d'une crise et le développement à long terme: cadre directeur du FIDA
5. Révision des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie: Conditions générales applicables au financement du développement agricole
6. Mécanisme flexible de financement
7. Rapport intérimaire sur la mise en valeur des ressources humaines

8. Contributions à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)
 - a) **Afrique I**

Côte d'Ivoire: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République de Côte d'Ivoire
 - b) **Afrique II**

Mozambique: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République du Mozambique
 - c) **Amérique latine et Caraïbes**
 - i) Bolivie: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République de Bolivie
 - ii) Guyana: Proposition de contribution du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette de la République coopérative du Guyana
9. Projets soumis à l'examen du Conseil d'administration
 - a) Ressources disponibles pour engagement
 - b) **Afrique I**
 - i) Cameroun: Projet national de recherche agricole et d'appui aux programmes de vulgarisation
 - ii) Côte d'Ivoire: Projet de développement rural dans la région du Zanzan
 - c) **Afrique II**
 - i) Éthiopie: Projet de recherche agricole et de formation
 - ii) Lesotho: Programme de développement durable de l'agriculture de montagne
 - iii) Ouganda: Programme d'appui à l'aménagement des districts
 - d) **Asie et Pacifique**

Chine: Projet de développement des zones des Monts Wulin peuplées de minorités ethniques
 - e) **Proche-Orient et Afrique du Nord**
 - i) Égypte: Projet de développement rural de la région de Sohag
 - ii) Roumanie: Projet de développement des Apuseni
10. Dons d'assistance technique proposés
 - a) Dons d'assistance technique pour la recherche agricole et la formation menées par des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI



ANNEXE III

- b) Don d'assistance technique pour la recherche agricole et la formation menées par un centre international ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI
 - c) Don d'assistance technique pour renforcer le mécanisme d'octroi par l'Association régionale du crédit agricole pour l'Afrique (AFRACA) de capitaux d'investissement aux ruraux pauvres de l'Afrique subsaharienne
 - d) Don d'assistance technique à la Fondation pour l'assistance communautaire internationale (FINCA International) pour réaliser un programme régional de renforcement des capacités en matière de microcrédit
 - e) Don d'assistance technique au Réseau international de méthodologie de recherche sur les systèmes d'exploitation agricole (RIMISP) pour le réseau FIDAMERICA - Phase II
 - f) Don d'assistance technique à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté pour la création d'un mécanisme de potentialisation des communautés (MPC)
11. Activités prévues au titre des projets
12. Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et le Fonds international de développement agricole relatif aux modalités et aux opérations administratives du Mécanisme mondial
13. Sessions annuelles du Conseil des gouverneurs: amendement du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs
14. Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Conseil des gouverneurs
15. Autres questions
- a) Élection de représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA
 - b) Rapport sur les locaux du siège du FIDA
 - c) Approbation de la diffusion des documents
 - d) Points à inscrire à l'avenir à l'ordre du jour concernant les rapports d'évaluation